

Politique de remboursement et d'annulation d'une formation

Avec l'école Porter la Vie

1. Inscription à la formation de conseillère (niveau 1)

Dépôt 50\$: non remboursable pour frais d'administration et d'inscription.

Si annulation par l'étudiante ou de l'étudiant:

- Avant la date début de la formation en ligne : remboursement intégral moins le 50\$ de dépôt d'inscription.
- Après le début de la formation en ligne : La totalité de la somme sera conservée et vous aurez la possibilité de reporter votre participation aux journées de formation en présentiel dans les 12 mois pour un montant additionnel de 75\$.

2. Inscription formation complète de monitrice (niveau 1 et 2 ensemble) :

Dépôt 50\$: non remboursable pour frais d'administration et d'inscription.

Si annulation par l'étudiante ou de l'étudiant:

- Avant la date début de la formation en ligne : remboursement intégral moins le 50\$ de dépôt d'inscription.
- Après le début de la formation en ligne : La totalité de la somme sera conservée et vous aurez la possibilité de reporter votre participation aux journées de formation en présentiel dans les 12 mois pour un montant additionnel de 150\$.

3. En cas d'annulation par l'école :

La totalité des frais encourus pour la formation seront remboursée.